

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 18 heures 30,  
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à  
Salle Richelieu à La Roche-Bernard en séance publique sous la présidence de  
M. Bruno LE BORGNE Président.

DATE DE CONVOCATION :  
22 AVRIL 2026

DATE DE PUBLICATION :  
4 MAI 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :  
En exercice : 38  
Présents : 33  
Votants : 37

Étaient Présents :

Mme Annick ADVENARD, - M. Patrick BEILLON, - M. Eric BLANCHO, - M.  
Jérôme BLINO, - M. Eric BOSQUILLON DE JENLIS, - M. Jean-François  
BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - Mme Aurore CELARD, - M. Julien  
CHESNIN, - Mme Nadia CHRISTMANN, - M. Jean-Marie COLOMBEL, - Mme  
Lauriane DEGRES, - M. Julien DEMETTRE, - Mme Annie DRENO, - M. Samuel  
FERET, - M. Dominique FILLOUX, - M. Patrick GERAUD, - M. Denis  
HILLAIREAU, - M. Bruno HUBERT, - Mme Béatrice KEERLE, - M. Marc  
LAMOUR, - Mme Stéphanie LANOE ROUBAUT, - M. Bruno LE BORGNE, -  
Mme Nathalie LE BOULCH-VILLERS, - Mme Christine LE CADRE, - M.  
Pierre-Yves LE JALLE, - M. Denis LE RALLE, - M. Didier LOYER, - M.  
Bernard MONTI, - M. Noël PAUL, - Mme Odile PROVOST, - M. Eric ROZE, -  
Mme Isabelle SIRLIN

Étaient Absents Excusés:

Mme Sylvie NEVES

**Mme Audrey BERTET donne pouvoir à M. Julien DEMETTRE**  
**M. Michel CRIAUD donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON**  
**M. Sylvain GUEDAS donne pouvoir à Mme Annie DRENO**  
**Mme Géraldine TABART donne pouvoir à M. Samuel FERET**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Dominique FILLOUX a été élu Secrétaire

**DÉLIBÉRATION N°048 2026 - FINANCES - ADHÉSIONS, CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS 2026 (COMPLÈMENT)**

Le Président rappelle que, par délibération n° 27-2026 du 10 mars 2026, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne a fixé le montant de ses contributions aux organismes de regroupement, de ses cotisations et subventions au titre de l'exercice 2026. Depuis cette date, l'association « Vilaine en Fête » a déposé une demande de subvention.

Ainsi, le Président propose de soutenir cet évènement et d'octroyer à l'association « Vilaine en Fête » une subvention de 4 000 €.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **DE FIXER** le montant de la subvention à 4 000 € pour l'association « Vilaine en Fête »,
- **D'AUTORISER** le Président à signer les conventions et documents nécessaires.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 04/05/2026,  
Le Président,